

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 321

présenté par

M. Bazin, Mme Gruet, Mme Bonnet, M. Hetzel, Mme Blin, M. Taite, M. Brigand, M. Juvin,
M. Dubois, Mme Genevard, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Di Filippo, Mme Serre, M. Le Fur,
M. Breton et Mme D'Intorni

ARTICLE 17

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« d'aide à mourir »

les mots :

« de suicide médicalement assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.